

# La rivière Caramy va retrouver sa place

Le projet d'aménagement des berges du Caramy, au centre-ville, a enfin été dévoilé à l'occasion du lancement de la phase de concertation publique.

Un projet ambitieux, dont l'objectif premier est la protection des biens et des personnes contre les inondations.

**E**nfin ! L'« action 45 » du Programmes d'actions de prévention des inondations (Papi) a été dévoilée, jeudi soir, au public, à l'occasion du lancement de la phase de concertation publique. Ça ne vous dit rien ? Et pourtant, c'est le genre de projets qui va faire parler. L'« action 45 » du Papi, c'est le réaménagement des berges du Caramy dans le centre-ville de Brignoles. Rien que ça. Et pour ne pas garder la suspense trop longtemps : le projet est du genre maous.

Le Caramy, à Brignoles, c'est une rivière un peu laissée à l'abandon, un trait d'eau quasi-rectiligne qui coule vers Carcès, et dont on entend surtout parler quand les intempéries le mettent en crue. En 2019 pour l'événement marquant le plus récent, mais les crues ne sont pas si rares et les zones inondables qui entourent le lit du Caramy sont légion.

## Des berges en pente douce

En optant pour des berges en pente douce, le SMA sait devoir gratter sur les terres des deux rives. Ce qui n'est pas forcément vu d'un bon œil par les propriétaires. L'une d'elles s'en était d'ailleurs émue dans nos colonnes, il y a quelques mois (notre édition du 8 novembre 2023). Maintenant que le projet est présenté, la donne a-t-elle changé ? À voir. Ce qui est sûr, c'est que l'opposition n'est plus aussi franche. Comme quoi, la transparence, surtout en matière de rivière, ça a du bon.

## Double ambition : sécurisation et écologie

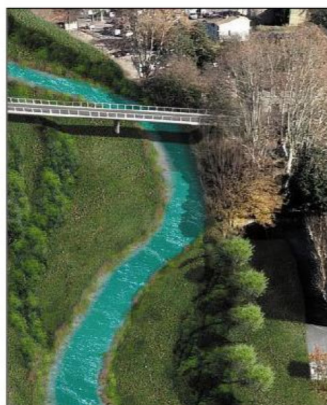
Plus pour longtemps. L'ambitieux programme de travaux d'aménagements va mettre hors d'eau la ville de Brignoles, au moins pour les crues cinquantennales (celles qui ont une chance sur 50 de se produire chaque année). Porté par le Syndicat mixte de l'Argens (SMA), animateur du Papi sur le bassin-versant du Caramy, à

**ROMAIN ALCARAZ**  
ralcaraz@nicematin.fr



Au niveau de la passerelle Sadi-Carnot, les travaux concernent, outre les berges, le remplacement et l'agrandissement de ce pont. Le city-stade, lui, sera déconstruit. (Photos Gilbert Rinaudo)

## D'avantage de vie et de confort



La mise en pente douce des berges va nécessiter l'élargissement du lit de la rivière de 15 mètres de chaque côté. (Photomontage DR/SMA)

Aménager une rivière pour protéger un risque de crue, cela peut se faire de plusieurs manières. À Brignoles, il a été fait le choix de la formule « offensive ». Ou, plutôt, ambitieuse. « C'est un projet assez inédit au niveau départemental, note Quitterie Blanchard, coordinatrice des travaux de l'« action 45 » du Programme d'actions de prévention des inondations (Papi). Le côté innovant du programme, c'est l'aspect environnemental, avec la volonté d'améliorer la qualité de la rivière. Une volonté qui permet d'ailleurs d'augmenter la protection. » Cela se traduit par la volonté de travailler les berges en « pentes douces », qui donne plus d'espace pour la rivière. « Aujourd'hui, le Caramy dans le centre-ville est quasi-linéaire. Ce qui ne permet pas une bonne oxygénation et réchauffe l'eau. Avec les aménagements prévus, nous allons créer différents écoulements, des zones de pontes pour les poissons, des turbulences pour donner de l'air. » Les bienfaits attendus par ces manœuvres sont nombreux. L'absorption des crues s'en verra renforcée, d'abord, mais c'est la faune et la flore qui devraient se développer dans de meilleures conditions. Des plantations de végétaux autochtones divers, choisis selon les recommandations du Groupe d'experts sur le climat, sont également prévues, de quoi redonner certains endroits de la rivière leur rôle d'îlot de fraîcheur de nature à améliorer la qualité de vie des riverains.

## Réunion publique : inquiétudes et satisfactions

Si cette première réunion publique avait pour ambition de présenter le projet dans les grandes lignes, sans toutefois s'interdire d'entrer dans les détails, une chose était proscrite selon les organisateurs : parler des situations personnelles. Le projet d'aménagement va élargir le Caramy, et certains propriétaires savent qu'ils devront céder une partie de leurs terrains, confrontés à l'utilité publique que représente cette action du Programme d'actions de prévention des inondations (Papi). De quoi provoquer des inquiétudes. Ce sont eux qui ont alimenté l'essentiel du débat ouvert à l'occasion de ce lancement de la phase de concertation. Certains s'inquiétant, par exemple, des possibilités d'intrusion que pouvait favoriser la création de ces pentes douces, d'autres évoquant leurs regrets de voir disparaître certains arbres ou construction à valeur sentimentale car bâtie par des ancêtres disparus. « Pour faire plaisir

aux morts, on ne va pas faire payer les vivants », répondait Didier Brémont.

### L'intérêt général avant tout

Le maire de Brignoles et président du Syndicat mixte de l'Argens n'a évité aucune question, fussent-elles déplaisantes, concédant même souvent le bien-fondé des doutes ou des regrets de devoir céder du terrain. Mais la ligne était claire : l'intérêt du plus grand nombre prévaut. « Si je dois aller en expropriation pour sauver des gens, je le ferai. » On n'en est pas encore là. D'ailleurs, les terrains de particuliers concernés par le projet d'aménagement sont destinés à être achetés par la communauté d'agglomération. « Au prix des domaines », indiquait-on à la tribune. Restait à évaluer les périmètres concernés. « Cela fera l'objet d'entretiens individuels », reprenait Quitterie Blanchard, chargée de projet pour cette « action 45 » du Papi.

Parmi les autres échanges entendus lors de cette réunion, celui concernant le parcours de pêche, qui intéressait au plus haut point ce membre de la fédération venu vérifier si le parcours « no-kill » de truites farios, prisé des plus jeunes, n'allait pas être dénaturé. La vue de synthèse présentée l'ayant rassuré, il s'est montré satisfait, donnant son accord – sans doute facultatif – à l'exécution des travaux.

### D'autres réunions programmées

D'autres voix se sont fait entendre pour évoquer les solutions alternatives qui auraient pu être envisagées. Trop cher ou pas assez efficaces, c'est avec le souci du détail que les différents intervenants ont répondu aux questions. Au final, malgré des inquiétudes toujours manifestes pour certains, c'est dans une relative sérénité que s'est close la discussion. En attendant la prochaine.



La passerelle située au bout de l'avenue de La Burlière, vers les HLM de la cité Carami, va être déplacée.

## Protéger le centre

Le programme d'aménagement des berges du Caramy est avant tout un projet visant à protéger les biens et les personnes du centre-ville de Brignoles. Et selon les modalités effectuées, pas moins de 95 % des personnes impactées lors des inondations de 2019 seront hors d'eau après les travaux. Soit 1 540 habitants, 208 emplois ou encore 527 bâtis. « Notre souhait, détaille Quitterie Blanchard, coordinatrice des travaux pour le Syndicat mixte de l'Argens (SMA), c'est de protéger le centre-ville du risque d'inondation pour des crues cinquantennales (qui ont une chance sur 50 de se produire chaque année, ndr). » Même son de cloche du côté de Didier Brémont, maire de Brignoles et président du SMA : « On oublie facilement les choses. Quand il y a le soleil, on oublie la pluie. Et ensuite, quand il y a des inondations, c'est de la faute du maire. » Anticipant les critiques qui seront formulées par ceux qui se trouveront affectés par les travaux, il ajoute : « On ne peut pas dire qu'on ne fait rien quand il pleut, et qu'on fait trop quand il ne pleut pas. L'idée n'est pas de prendre du terrain pour se faire plaisir, mais de travailler au mieux pour prévenir les inondations. »

## Consultations et travaux : les calendriers

La consultation est entamée, avec plusieurs modes de participation : remarques à adresser par e-mail sur [action45brignoles@syndicatargens.fr](mailto:action45brignoles@syndicatargens.fr), ou dans des urnes en mairie, à la maison des services publics et à l'hôtel de la communauté d'agglomération Provence verte. Des permanences sont également assurées à la « Maison des services publics », boulevard de l'Hôpital, ce qui permettra aux administrés d'être reçus individuellement s'ils le souhaitent :

- Mercredi 7 février, de 8 h à 11 h
- Vendredi 9, de 15 h à 18 h
- Mercredi 14, de 12 h à 15 h
- Jeudi 15, de 8 h à 11 h
- Mercredi 21, de 16 h à 19 h
- Jeudi 22, de 12 h à 15 h.

### Les travaux se dérouleront en plusieurs étapes

- Automne 2025 : début des travaux préparatoires
- Fin 2025 : création du chenal de délestage (à l'est)
- Début 2026 : création de la passe à poissons, pont de l'av. de la République
- Mi-2026 : berges en aval du pont des Augustins
- Fin 2026 : berges en amont du pont des Augustins
- Début 2027 : berges en amont de la passerelle Varnot
- Fin 2027/début 2028 : fin des travaux et entretien des plantations.

## En chiffres

- **8 millions d'euros** : c'est le coût estimé des travaux. Un coût qui ne contient pas la maîtrise foncière. Outre la communauté d'agglomération Provence verte, l'État, la Région et l'Agence de l'eau sont financeurs du projet. Une somme à mettre en parallèle avec l'estimation du coût des dégâts de la crue de 2011 : 16 millions d'euros.
- **3 km** : c'est la longueur de linéaire de cours d'eau concerné par le projet. La longueur des habitats aquatiques reconnectés pour permettre la circulation et la reproduction des poissons s'étend, elle, sur 3,3 km.
- **95 %** : c'est le taux d'habitants inondés en 2019 qui seront protégés après les travaux. Pour rappel, lors de ces inondations, ce sont 250 personnes qui avaient dû être évacuées.

## Les travaux

D'ouest en est, d'amont en aval, les travaux d'aménagement des berges du Caramy au centre-ville de Brignoles vont passer par certaines étapes particulières. En voici quelques-unes :

- 1 Derrière le centre Leclerc, un arasement (nivellement à ras) sera effectué pour diminuer la dynamique de crue.
- 2 Une passe à poissons permettant aux truites et autres espèces aquatiques de franchir le seuil sous le pont de l'avenue de la République sera installée.
- 3 La passerelle Sadi-Carnot sera remplacée pour une structure plus grande. Le city-stade sera déconstruit.
- 4 La passerelle des Tambourins, au bout de l'avenue de la Burlière, vers les HLM du Caramy, sera elle aussi remplacée pour être agrandie.
- 5 Un peu plus loin, un chenal permettant de faciliter l'écoulement des eaux en cas de crue sera construit.

